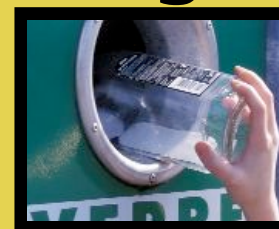


DÉCHETS



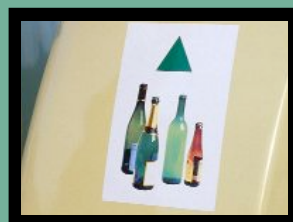
... les trier

... les recycler ...



les limiter!

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



PHOTOS : (A GAUCHE) © GAMMA/A. LE BOT – (CI-DESSUS) © GAMMA/PH. RENAULT.

PHOTOS : (EN HAUT, A GAUCHE ET CI-DESSUS) : © GAMMA/PH. RENAULT – (AU CENTRE ET À DROITE) © GAMMA/A. LE BOT.

SÉLECTION | NOVEMBRE 2005

EN EMMÉNAGEANT à Sceaux, dans les Hauts-de-Seine, près de Paris, je savais qu'il me faudrait trier mes déchets ménagers. « La planète mérite bien ce petit effort, me disais-je, et cela ne doit pas être bien compliqué. »

Comme tous les Français, je produis en moyenne un peu moins de 1 kilo de déchets ménagers par jour. J'ai donc été rapidement confronté à mon premier tri et à mes premiers doutes. Dans le local à poubelles, je découvrais trois bacs : un marron, un bleu et un vert. « Bon... cette bouteille d'eau, je la mets avec ou sans son bouchon ? Cette bouteille d'huile va-t-elle dans le bac aux plastiques ? Et les conserves, elles vont où ? »

— Les conserves, avec les plastiques et les cartons, me renseignera un voisin. Mais seulement si elles sont bien vidées !

Alors, simple, le tri ?

— Mais oui ! Une fois qu'on a pris les bons réflexes, c'est facile ! assure Catherine Ranson, ingénieur au sein des services techniques de Sceaux.

La ville a mis en place la collecte sélective des emballages dès 1998.

— Au début, nous accompagnions les rippers⁽¹⁾ pour vérifier qu'il n'y avait pas trop d'erreurs, se souvient Catherine Ranson. Aujourd'hui, les Scéens trient plutôt bien.

Et tant mieux. Car un bac mal rempli peut être refusé par les rippers.

Chaque jour, deux à quatre camions de la société privée Onyx (le leader européen de la gestion des déchets) vidant une partie des 9739 bacs que compte la commune. L'an passé, 6181 tonnes ont ainsi été ramassées.

Mais ces déchets, que deviennent-ils ?

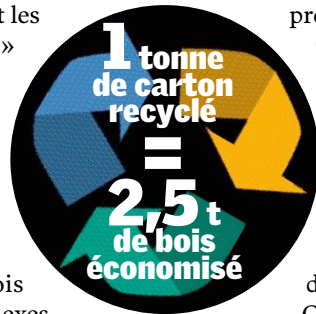
VILLENEUVE-LE-ROI (Val-de-Marne), le 13 juillet 2005. Revêtu d'une veste à bandes fluo, coiffé d'un casque de chantier, je déambule dans ce qui ressemble à une plaine de béton cerclée de monts de déchets. Au-dessus de moi, un enchevêtrement de conduits, de tuyaux et de tapis semble « digé-

rer » les détrit. Le bruit couvre presque les explications de Gaudérique Ballini, l'un des responsables du centre de tri de Ville-

neuve-le-Roi :
— Ici, nous traitons 116 000 tonnes de déchets chaque année, dont 36 000 tonnes de déchets ménagers.

C'est dans un hangar de 5 000 mètres carrés que sont traités ceux de ma ville. Tous ? Non. Le verre partira directement chez un verrier, qui se chargera de le laver, puis de le fondre ; quant aux déchets qui n'ont pas été triés par les particuliers, ils iront dans une usine d'incinération.

Un camion entre dans le site. Il est pesé, sa cargaison est identifiée puis déversée. Une pelleteuse répartit cette masse de papiers, cannettes et plas-



En 2002, chaque Français a produit 434 kilos de déchets ménagers. Un Français produit chaque année 100 kilos de déchets de plus qu'un Japonais, mais 250 kilos de moins qu'un Américain.

tiques sur un tapis roulant. Isolé dans une cabine climatisée, un premier trieuse retire à la main les films plastiques qui emballent les journaux et autres packs d'eau, car ils perturbent le fonctionnement des machines à trier. La première à entrer en action ressemble à une mâchoire constituée de vis sans fin.

— Elle sépare les cartons du reste, m'explique Gaudérique Ballini. Ensuite, un tamis va extraire les petits éléments non valorisables : fragments de papiers, mégots, cotons-tiges, etc.

Deux autres machines séparent les « corps plats » (journaux, revues, magazines) des « corps creux » (bouteilles en plastique, briques alimentaires...). Toute cette mécanisation permet de limiter l'intervention hu-

main. Mais celle-ci reste toutefois indispensable.

Dans un local, également isolés, quelque trente trieuses voient défilier le reliquat du tri automatique. Certains se saisissent des suremballages (ceux des yaourts, fromages, plats surgelés, etc.), d'autres sont en charge des tetra-packs, papiers, plastiques... C'est uniquement à ce stade que l'on repère les éventuelles erreurs commises par les particuliers ; ici, cela représente environ 18 % de ce qui est mis dans les poubelles.

Le tri achevé, les plastiques et boîtes en aluminium sont compactés et mis en balle. Le papier, lui, reste en vrac. Quelques jours plus tard, ces matériaux seront revendus à des sociétés de transformation. Nos bou-

SÉLECTION | NOVEMBRE 2005

teilles en plastique entreront ainsi dans la composition de bonnets, pulls, rembourrages de peluches, voiles de bateau ou boîtes à œufs. Les bidons (de lessives, de produits ménagers...) seront transformés en réservoirs d'essence, bouteilles de lait, coques de chaussures de ski, canalisations d'eau, et même en kayaks. Quant à l'aluminium, on en fera des bâtons de ski, des clubs de golf, des cannettes, des CD ou des radiateurs.

Les déchets qui n'ont pas été triés par les particuliers et les déchets non recyclables, comme les barquettes alimentaires, les couches de bébé ou certains aérosols, sont soit incinérés dans une usine, soit enfouis sous terre. Ceux de Sceaux, qui, comme la plupart des villes de France, a délégué la gestion de ses déchets à une communauté de communes, sont incinérés.

— L'énergie dégagée lors de cette opération nous permet chaque année de chauffer l'équivalent de 18000 logements, m'explique Christelle Masson, responsable du service déchets de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre.

Les incinérateurs ont longtemps eu les faveurs des élus. Actuellement, la France en compte 130. En 2002, 41% des déchets produits ont ainsi été brûlés. Mais l'incinération pose un problème : le rejet dans l'atmosphère de dioxines, un composé pouvant être cancérigène. En



DÉFI POUR LA TERRE

Beaucoup de personnalités du spectacle soutiennent l'opération lancée par la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme et l'ADEME, qui incite chacun à adopter des gestes écocitoyens. Parmi elles, la chanteuse Enzo Enzo.

SRD : Pourquoi êtes-vous devenue « ambassadrice » de Défi pour la Terre ?

Enzo Enzo : Comme beaucoup d'entre nous, je peste souvent contre tout ce qui va mal, mais, jusqu'alors, je me sentais démunie. En signant cette sorte de « serment », on s'engage sur des gestes très concrets et à la portée de tous. C'est une occasion formidable de ne plus être victime du monde moderne.

SRD : Le tri des déchets fait partie de ces gestes. Quelle sorte de « trieuse » êtes-vous ?

Enzo Enzo : Comme tout le monde, je ca-fouille parfois devant les bacs : « Ça, j'ai le droit ou pas ? » Le site Internet du Défi pour la Terre m'est d'ailleurs très utile lorsque j'ai un doute. Car c'est vrai que ce n'est pas simple. On devrait inscrire ces notions dans les cours d'éducation civique. C'est au moins aussi important que de savoir comment est organisée l'Assemblée nationale ! La Terre va mal, et la pire des choses serait de faire de l'« aquoibonisme », vous savez, quand on se dit : « A quoi bon, tout cela ne sert à rien... » En nous y mettant tous, nous pouvons, par de toutes petites choses, améliorer la situation.

PHOTO : © GAMMA/F. SOULOUY.



janvier dernier, l'usine de Gien-Arrabloy, dans le Loiret, a dû être partiellement et provisoirement arrêtée après un pic de dioxines jusqu'à six mille fois supérieur à la norme européenne — à laquelle notre pays devra se conformer au plus tard fin décembre de cette année.

Alors, doit-on bannir l'incinérateur ?

— Non, assure Marc Cheverry, de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Ce qu'il faut, c'est respecter impérativement les mesures de précaution déjà existantes, pour limiter les rejets de dioxines. Le risque pour l'environnement devient alors faible.

Le respect de la norme européenne par toutes les usines d'incinération françaises devrait permettre de diviser par dix les émissions de dioxines. Et le ministère de l'Écologie, rassurant, affirme que l'échéance de décembre prochain sera respectée, quitte à fermer temporairement certains sites pour les mettre en conformité.

Quand ils ne sont pas brûlés, les déchets non triés ou non recyclables

PHOTO : © GAMMA/PH. RENAULT.

DÉCHETS : LES TRIER, LES RECYCLER...

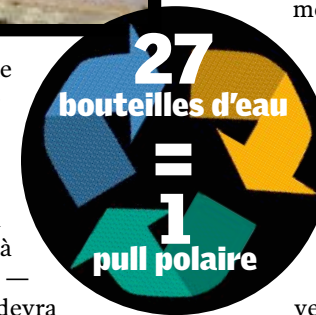
sont enfouis dans des centres de stockage. En 2002, 39 % des ordures ménagères ont ainsi fini sous nos pieds.

— Les impacts de cette solution sont maîtrisés, assure Hervé Vanlaer, au ministère de l'Écologie et du Développement durable. La réglementation prévoit en effet la surveillance, pendant trente ans après la fermeture d'un site, des risques de pollution éventuels : odeurs désagréables, échappement des gaz biologiques ou des lixivats, ces « jus » organiques souvent toxiques qui peuvent souiller les nappes phréatiques et les eaux de ruissellement.

A l'ADEME, toutefois, on se montre plus circonspect, et on souligne que l'on manque de recul sur une échelle de soixante ou cent ans.

Vaut-il donc mieux opter pour l'incinération ou l'enfouissement ? Voilà une bien mauvaise question. Ce qu'il faudrait plutôt se demander, c'est : « Comment valoriser au maximum nos déchets ménagers ? » Car, aujourd'hui encore, seuls 20 % de la totalité de nos déchets sont transformés, contre 40 % chez certains de nos voisins européens, comme les Allemands, les Autrichiens ou les Néerlandais.

Trois raisons principales à ce retard. La première : nous ne nous sentons pas encore aussi concernés par les questions environnementales que les habitants de ces pays. Ainsi, bien





ET L'ÉLECTROMÉNAGER ?

Vieux téléviseur, ancien réfrigérateur, ordinateur obsolète... Les « déchets » d'appareils électriques ou électroniques ne cessent de croître. Chaque Français en « produit » quelque 15 kilos par an, et, bien qu'ils contiennent presque tous des substances polluantes, la plupart finissent incinérés

ou enterrés. La législation européenne prévoit de collecter, à partir de la fin 2006, 4 kilos par habitant et par an de ces déchets, qu'il faudra ensuite valoriser. Pour chaque équipement mis sur le marché, les producteurs devront soit organiser un système de collecte sélective, soit participer à cette collecte

en versant une contribution financière à un organisme coordonnateur agréé, selon une procédure déjà mise en œuvre pour les emballages. Notre pays va donc devoir mettre en place, dans les prochains mois, tout un circuit de collecte, tri et valorisation de ces « encombrants » particuliers.

que la plupart des Français aient la possibilité matérielle de trier leurs déchets, tous ne font pas cet effort.

Deuxième raison : lorsque nous trions, nous ne le faisons pas toujours bien... En moyenne, un quart de ce que nous mettons dans les bacs de tri ne devrait pas s'y trouver. Inattention, méconnaissance et manque d'infor-

mation expliquent sans doute ces erreurs. Enfin, dans notre pays, les déchets dits « organiques » (restes de repas, de tonte de gazon, etc.) ne sont pratiquement pas recyclés. En Allemagne ou en Suède, on trouve déjà des poubelles pour recueillir ces déchets, qui deviennent du compost, notamment.

DÉCHETS : LES TRIER, LES RECYCLER, LES LIMITER

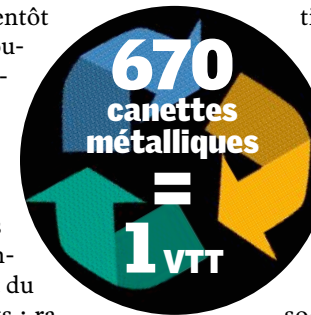
Alors, verra-t-on bientôt dans notre pays un nouveau bac supplémentaire « déchets organiques » ?

On entend déjà les maires hurler... Car ce sont les communes elles-mêmes qui prennent en charge le coût du traitement des déchets : ramassage, tri, incinération ou enfouissement. Et celui-ci ne cesse de progresser d'année en année.

— Cela s'explique d'abord par le fait que la quantité de déchets à traiter a considérablement augmenté, soutient Christelle Masson. Mais aussi par la mise aux normes des infrastructures sur le plan de la sécurité et de la pollution.

— Ce coût va encore augmenter à l'avenir, car notre pays n'a pas fini de rénover et de mettre aux normes toutes ses infrastructures, ajoute de son côté Philippe Laurent, maire de Sceaux et président de la Commission des finances et de la fiscalité de l'Association des maires de France.

Pour aider les communes à faire face aux dépenses entraînées par la collecte sélective d'emballages des ménages, un système d'aide impliquant les producteurs a vu le jour dès 1992. Concrètement, chaque fabricant d'emballage paie une contribution aux sociétés privées Éco-Emballages et Adelphe (325 millions d'euros l'an passé). Avec cet argent, celles-ci aident les communes à mettre en place le tri et leur achètent ensuite la ma-



tière première ainsi récupérée. Mais, pour de nombreux maires, cette aide est bien trop faible. Chef de file de la contestation : Paul Deffontaine, maire de Willems (Nord) et président du Cercle national du recyclage, une association qui regroupe un grand nombre des acteurs de la filière.

— Nous demandons une prise en charge à 100 % du coût du traitement des déchets par les industriels eux-mêmes, comme la loi l'exige déjà, assène-t-il. En fait, l'État, au-delà d'un discours lénifiant sur l'écologie et le développement durable, se laisse balotter par les lobbies industriels.

Avec plus de la moitié du coût à la charge du contribuable (à travers ses impôts locaux), on est effectivement bien loin du principe « pollueur payeur » — pourtant inscrit dans la loi française depuis 1975 — qui voudrait que le responsable d'une pollution supporte entièrement le prix de son élimination. A l'avenir, il serait logique en effet que les industriels paient la totalité du coût du traitement des déchets, estime-t-on également à l'ADEME.

Mais ne nous voilons pas la face : si les industriels acceptaient, demain, de mettre un peu plus la main à la poche, cela se répercuterait d'une façon ou d'une autre sur le prix de vente de leurs produits. Et donc sur le porte-monnaie du consommateur...



NELLY OLIN
**Ministre de l'Écologie
 et du Développement
 durable**

SRD : Quel bilan tirez-vous des différentes politiques menées ces dernières années en faveur du tri des déchets?
Nelly Olin : Désormais, une majorité de Français trient leurs déchets. Ils ont pris conscience que, moyennant un geste simple, certains de ces déchets pouvaient être récupérés, ce qui permet de préserver les ressources : le geste de tri est un des gestes les plus évidents pour la protection de l'environnement. Mais la gestion des déchets ne se limite pas au seul tri. De grands progrès ont été réalisés en quelques années pour maîtriser les impacts du traitement sur le milieu

naturel : les émissions de dioxines par les incinérateurs d'ordures ménagères ont très fortement diminué depuis 1995 et seront divisées par dix en 2006; et la plupart des décharges sont maintenant exploitées sans conséquences sur l'environnement. Des points négatifs persistent cependant : une hausse importante des coûts de traitement, un risque de pénurie de capacités de traitement dans certains départements... Il nous faut également aller plus loin en matière de recyclage et lancer une véritable dynamique pour diminuer la production de déchets.

SRD : Quels sont les grands axes de votre politique pour améliorer le recyclage?
N. O. : Actuellement, chaque Français produit un peu moins de 1 kilo de déchets par jour, soit 360 kilos par an. Sur ces 360 kilos, 290 — soit 80 % — sont encore enfouis ou incinérés. J'ai fixé comme objectif que, dans cinq ans, les quantités enfouies ou incinérées ne représentent pas plus de 250 kilos par habitant et par an. Dans dix ans, ces quantités devront être inférieures à 200 kilos. Un tel objectif pourra être atteint en favorisant notamment le réemploi⁽¹⁾, le compostage des déchets verts et le recyclage. Sur ce dernier point, une sensibilisation

plus importante des Français reste à faire. Je souhaite que, avec l'appui des éco-organismes Éco-Emballages et Adelphe, éventuellement complété par les aides du plan de cohésion sociale, le nombre d'« ambassadeurs du tri »⁽²⁾ passe de 1300 à 3000 d'ici à la fin 2008. De même, j'attache une grande importance à la mise en place réussie de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques. Cela permettra de traiter dans des conditions adaptées les vieux réfrigérateurs, téléviseurs ou autres téléphones portables, et d'éviter que des substances dangereuses ne soient rejetées dans la nature.

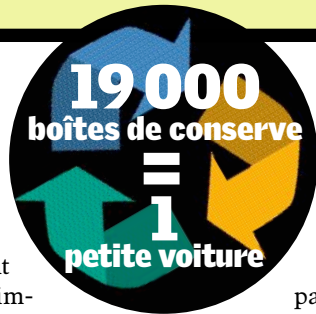
SRD : Quelles mesures comptez-vous prendre pour diminuer la production de déchets, qui ne cesse d'augmenter d'année en année?
N. O. : Cette diminution constitue le principal enjeu des années à venir. Un long chemin a été parcouru depuis la présentation du plan national de prévention de production de déchets, en février 2004. Une première sensibilisation des Français a eu lieu. C'est là tout l'intérêt de la démarche engagée pour les sacs de caisse : voilà en effet un premier pas pour comprendre que c'est dès l'acte

d'achat que l'on peut agir pour produire moins de déchets. Je prévois différents moyens pour aller au-delà. La mise en place d'actions de prévention nécessite des moyens humains. J'ai ainsi demandé à l'ADEME d'aider financièrement les collectivités qui embaucheront un chargé de mission pour animer des actions en matière de prévention. Je crois aussi que l'on a trop vite considéré que certaines notions n'étaient plus de mise aujourd'hui. Je pense notamment à la réparation des équipements électriques ou électroniques défectueux que l'on peut avoir chez soi. Pourtant, il y a là un moyen évident de diminuer la quantité de déchets produite, par exemple en faisant mieux connaître les entreprises qui peuvent réparer ces appareils. Enfin, un plan de promotion du compostage individuel sera présenté début 2006 : c'est là aussi un moyen simple de réduire les quantités de déchets produits.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE.

1. On parle de réemploi lorsque le produit usagé, après réparation ou remise à l'état neuf, est totalement ou en partie à nouveau utilisé pour le même usage ou un usage différent (le cadre d'un sommier devient le support d'une étagère).
 2. Au sein des collectivités territoriales, ils ont pour mission de sensibiliser les habitants au tri, d'assurer le suivi de la collecte sélective...

IL Y A ENCORE vingt ans, les Français déposaient sur le trottoir leur sac plastique rempli de déchets sans se poser trop de questions. Depuis, ils ont pris conscience des impacts de leur production de déchets sur l'environnement. Et les initiatives pour les inciter à agir au



quotidien dans ce domaine ne manquent pas. La dernière est celle de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme, qui a lancé en mai 2005 et en partenariat avec l'ADEME l'opération « Défi pour la Terre ». Concrètement, la Fondation demande à chacun, par le biais de son

site Internet, notamment, d'adopter des gestes « écocitoyens », comme le fait de bien trier ses déchets ménagers. A voir le nombre impressionnant de connexions sur le site⁽²⁾, cette opération connaît un immense succès...
 — Il est grand temps que la prise de conscience se traduise en actes, individuels et collectifs, insiste Nicolas Hulot.

A nous de jouer, donc. A nous de trier. ■

1. C'est ainsi que l'on a coutume désormais d'appeler les anciens « éboueurs ».
 2. www.defipourlaterre.org.
Pour aller plus loin :
 • Le ministère de l'Écologie a mis en ligne des fiches pratiques disponibles sur : www.environnement.gouv.fr
 • Autres sites pour s'informer : ADEME : www.ademe.fr
 Éco-Emballages : www.ecoemballages.fr.